



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

L'INDÉPENDANCE POUR LA RADIO ET LA TÉLÉVISION PUBLIQUES

AUDIOVISUEL PUBLIC

LE DIAGNOSTIC

En adoptant sa réforme de l'audiovisuel public en 2009, la droite a jeté le soupçon sur l'indépendance de l'audiovisuel public à l'égard du politique. Elle a attribué au Président de la République la nomination des dirigeants de Radio France, de France Télévisions et de France Médias Monde, en lieu et place du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), instance indépendante. Elle a supprimé la publicité après 20h sur les antennes de France Télévisions, rendant le groupe financièrement dépendant du budget de l'État.

ÉLÉMENTS CLÉS

Le 15 novembre 2013, la loi relative à l'audiovisuel public a mis en œuvre l'engagement 51 de François Hollande pendant la campagne présidentielle :

- ▶▶ **LES PRÉSIDENTS DES ENTREPRISES DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC** sont nommés pour cinq ans par le CSA, qui doit rendre un avis motivé. Les candidats sont sélectionnés sur des critères de compétence et sur des projets stratégiques, dont les résultats sont évalués au bout de quatre ans.
- ▶▶ **LE CSA EST RÉFORMÉ** : le Président de la République ne conserve que le pouvoir de nommer son président. Les six autres membres sont choisis par les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, et doivent recevoir l'avis conforme des commissions des affaires culturelles à la majorité des trois cinquièmes. Sa composition doit être paritaire.

Les lois de finances 2015 et 2016 ont renforcé l'indépendance financière de l'audiovisuel public, en lui attribuant des ressources propres et en diminuant d'autant les dotations budgétaires : contribution à l'audiovisuel public et taxe sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Février 2014.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Pour les socialistes, l'audiovisuel public est un bien commun : il contribue au pluralisme de l'information, au décryptage, à l'analyse et au débat contradictoire, piliers de la vie démocratique. Il participe de façon majeure au financement de la création cinématographique et audiovisuelle et les rend accessibles à tous. Il contribue au rayonnement de la créativité française. Par conséquent, sa liberté et son indépendance à l'égard des pouvoirs publics doivent être impérativement garanties par la loi.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les Français.

QUELS RÉSULTATS ?

En 2014,
le CSA nomme le président
de Radio France.

En 2015,
le CSA nomme
la présidente de France Télévisions.

MÉDIAS
PRESSE
INDÉPENDANCE
CULTURE
PLURALISME

DEPUIS ?



LA DROITE

A JETÉ LE SOUPÇON SUR L'INDÉPENDANCE DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC À L'ÉGARD DU POLITIQUE



A SUPPRIMÉ LA PUBLICITÉ APRÈS 20H SUR LES ANTENNES DE FRANCE TÉLÉVISIONS, RENDANT LE GROUPE FINANCIÈREMENT DÉPENDANT DU BUDGET DE L'ÉTAT

POUR LES SOCIALISTES

L'AUDIOVISUEL PUBLIC EST UN BIEN COMMUN

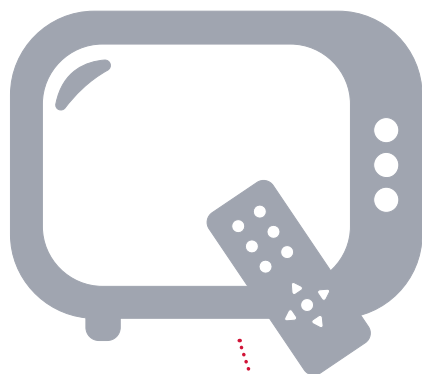


IL CONTRIBUE

- ▶ AU PLURALISME DE L'INFORMATION
- ▶ AU DÉCRYPTAGE
- ▶ À L'ANALYSE
- ▶ AU DÉBAT CONTRADICTOIRE
- ▶ RAYONNEMENT DE LA CRÉATIVITÉ FRANÇAISE



SA LIBERTÉ ET SON INDÉPENDANCE À L'ÉGARD DES POUVOIRS PUBLICS DOIVENT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT GARANTIES PAR LA LOI



RÉSULTATS

EN 2014



LE CSA NOMME LE PRÉSIDENT DE RADIO FRANCE

EN 2015



LE CSA NOMME LA PRÉSIDENTE DE FRANCE TÉLÉVISIONS

COMMENT ?

PAR LE

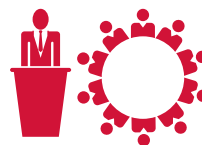


5 ans

NOMINATION DES PRÉSIDENTS DES ENTREPRISES DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC SONT NOMMÉS

4 ans

ÉVALUATION DES RÉSULTATS



LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE NE CONSERVE QUE LE POUVOIR DE NOMMER LE PRÉSIDENT DU CSA.

SES SIX AUTRES MEMBRES SONT CHOISIS PAR LES PRÉSIDENTS DU SÉNAT ET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DOIVENT RECEVOIR UN AVIS CONFORME DES COMMISSIONS DES AFFAIRES CULTURELLES À LA MAJORITÉ DES TROIS CINQUIÈMES ET SA COMPOSITION DOIT ÊTRE PARITAIRE



LES LOIS DE FINANCES 2015 ET 2016 ONT RENFORCÉ L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC